



Coordination académique
Nantes

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture
et de la Formation Professionnelle

Coordination académique – Académie de Nantes

2, place de la gare de l'État – 44 200 NANTES

Tel : 06 84 72 02 92 – Mail : fnecfpfo.acnantes@gmail.com



Monsieur William Marois,
Recteur de l'Académie de Nantes

A Nantes, le 29 février 2020

Objet : Risques liés au coronavirus Covid 19

Monsieur le Recteur,

A l'instar de notre fédération, qui a adressé ce mercredi 26 février un courrier à Monsieur le ministre de l'Education nationale, nous avons pris connaissance des annonces ministérielles du 24 février dernier, ainsi que des recommandations du Ministère des Solidarités et de la Santé concernant la gestion des risques liés à la propagation du coronavirus Covid 19. Nous apprenons qu'une note aurait été envoyée aux recteurs. En cette veille imminente de rentrée scolaire, nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre cette dernière.

Dans le cadre de ces annonces ministérielles, certains collègues potentiellement exposés au virus sont priés de rester chez eux. Nous souhaitons que, dans un premier temps, chaque collègue exposé puisse bénéficier du suivi médical, tel que prévu par le décret 82-453 auprès du service de prévention des rectorats.

Nous vous demandons également de nous confirmer que la journée de carence ne s'appliquera pas pour ces personnels placés en congés d'office à la demande de l'administration, comme le prévoit le décret 86-442, et qu'aucune suspension de rémunération ne sera non plus mise en œuvre. Ces deux engagements ont d'ailleurs été rappelés par le gouvernement pour les salariés du secteur privé, lors de la réunion qui s'est tenue en présence des cinq confédérations syndicales et de trois organisations patronales ce 28 février au ministère du Travail.

Nous vous demandons également de formaliser par écrit la demande faite aux collègues de rester chez eux durant deux semaines.

Dans le cas d'éventuelles mises en quarantaine d'élèves – comme cela est arrivé dans le département de Seine-Saint-Denis –, voire de possibles fermetures d'écoles et d'établissements, nous demandons que les personnels en soient tenus informés ainsi que les CHSCT départementaux et académique.

Concernant les élèves qui auraient pu être exposés, nous souhaitons que le rôle de la médecine scolaire soit remis au centre du dispositif. En effet, ce n'est pas aux chefs d'établissement, aux directeurs ni aux enseignants de « mener l'enquête » auprès des élèves pour savoir s'ils sont partis en vacances dans une zone à risque. C'est bien à la médecine scolaire d'intervenir dans les classes ou en entretien individuel auprès des élèves et des familles, non aux personnels des écoles et des établissements de mener une politique de prévention sanitaire et de mener le suivi médical.

C'est bien à l'administration qu'il revient de donner des consignes précises et claires pour répondre à ces questions : faut-il informer les parents d'élèves, comment le faire ? Qui décide d'une mesure de quarantaine pour un élève, pour un personnel ? Si des élèves ou des personnels ont fréquenté l'école depuis la rentrée alors qu'ils reviennent d'une région à risque, quelle est la conduite à tenir ?

Par voie de communiqué de presse du 28 février, vous indiquez que « *la continuité pédagogique est assurée à distance, de la maternelle à la terminale, notamment par l'usage des espaces numériques de travail* » : nous vous remercions de bien vouloir nous informer sur la mise en œuvre concrète de cette annonce.

Dans les académies de la zone C, plusieurs collègues ont été pris à partie par des parents leur reprochant d'avoir tardé à communiquer ces consignes et ne comprenant pas pourquoi celles-ci n'ont pas été transmises plus tôt. Il apparaît donc urgent de rassurer tout un chacun.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, nos respectueuses salutations.

Adrien Leclerc, pour la coordination académique de la FNEC FP-**FO**

Gilles Baud, représentant de la FNEC FP-**FO** au CHSCT académique